



LES FAMILLES

Les grands courants sociaux qui influent sur la famille représentent un facteur essentiel pour l'élaboration de programmes adéquats dans le domaine des soins à la mère et à l'enfant et de l'aide à la jeunesse. Depuis le début du siècle, la famille canadienne a connu de profonds changements. La famille interdépendante et en grande partie autonome est désormais chose du passé. Dans la société actuelle, industrialisée, extrêmement urbanisée et mobile, non seulement la famille type est devenue beaucoup plus petite qu'auparavant, mais elle s'est également métamorphosée sous bien d'autres aspects. Par exemple, moins de 14 p. 100 des familles canadiennes sont encore conformes au modèle traditionnel qui compte deux parents et un seul soutien de famille. Dans plus de 60 p. 100 des familles qui comptent deux parents, ceux-ci ont tous deux un emploi à l'extérieur de la maison. Le nombre de familles monoparentales est à la hausse (il représente maintenant 13 p. 100 du total), et dans la plupart des cas, ce sont des femmes qui sont à la tête de ces unités familiales. Parmi les mères d'enfants de moins de six ans, 58 p. 100 sont sur le marché du travail. La moitié des divorces ont lieu dans des familles avec des enfants, alors que le nombre de mariages continue à diminuer et que celui des unions de fait augmente en conséquence.

La violence familiale est l'un des pires problèmes de notre temps. Tous les groupes sociaux ont à souffrir de la violence ou des abus de pouvoir, que ceux-ci soient physiques, sexuels, psychologiques ou pécuniaires, mais ce sont les femmes, les enfants et les personnes âgées qui sont les plus vulnérables à cet égard. Il est de plus en plus admis que les adolescents forment un autre

groupe particulièrement exposé à ce fléau. La première initiative fédérale pour contrer la violence familiale, lancée en 1988, a été axée sur la sensibilisation du public à la nécessité de prendre des mesures préventives, et sur la création de services de protection et de traitement plus efficaces pour venir en aide aux victimes.

Une seconde initiative quadriennale a été lancée en 1991 pour mobiliser les particuliers et les collectivités afin de prévenir la violence et, à l'aide de partenariats, pour accroître l'aptitude des régimes de santé et des services sociaux ainsi que de l'appareil judiciaire à aider les victimes et à empêcher les coupables de récidiver. Cette initiative vise aussi la mise en place de refuges pour les femmes victimes d'abus, l'échange de ressources et de connaissances, et l'établissement d'une base de données portant sur l'étendue du phénomène de la violence. Une attention particulière est portée aux besoins des personnes les plus vulnérables ou qui ont le plus de difficultés à obtenir des services, notamment les handicapés, les membres de groupes minoritaires, les Autochtones et les personnes qui vivent dans des régions éloignées ou en milieu rural. Les coûts d'un grand nombre des services associés à ces projets sont partagés entre les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada, qui finance aussi des familles d'accueil et des établissements adaptés, par exemple, des refuges pour les victimes de violence familiale et des centres de crise pour les victimes de viol. En 1993, le Comité canadien sur la violence faite aux femmes a publié ses conclusions et recommandé des mesures concrètes.